



Madame Agnès BUZYN

Ministre des Solidarités et de la Santé
14, Avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Réf. 2019/05/100

Paris, le 17 mai 2019

Objet : Préavis de grève de l'intersyndicale des fédérations CGT Santé Action sociale- FO Services Publics et de Santé - SUD Santé et Action Sociale, du lundi 27 mai 2019 à 0 H au vendredi 31 mai 2019 à minuit

Madame la Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par l'intersyndicale des fédérations **CGT Santé Action sociale- FO Services Publics et de Santé - SUD Santé et Action Sociale** de déposer un préavis de grève du lundi 27 mai 2019 à 0 H au vendredi 31 mai 2019 à minuit, afin de permettre aux personnels et agents de la fonction publique hospitalière relevant de ces fédérations de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés, mais aussi de couvrir leurs absences durant cette période.

Pour rappel, ce préavis de grève couvrira l'ensemble des initiatives de grève et de mobilisation de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'Outre-Mer), sur les revendications suivantes :

- ✚ Pour le retrait immédiat du projet de loi de transformation de la fonction publique ;
- ✚ Pour le retrait du projet de loi « Ma santé 2022 » ;
- ✚ Contre la réforme systémique des systèmes de santé et de l'hôpital ;
- ✚ L'augmentation générale immédiate des salaires à hauteur de 16 % de la valeur du point d'indice pour rattraper la perte du pouvoir d'achat depuis 2000 ;
- ✚ La défense du service public de proximité et pour cela le maintien des emplois publics et d'en recruter là où c'est nécessaire ;
- ✚ La défense et l'amélioration du statut général des fonctionnaires garant de l'égalité de traitement des usagers ;
- ✚ La défense de notre régime de retraite (CNRACL), le maintien du Code des pensions civiles et militaires et de tous les régimes particuliers ;

- ✚ Contre le régime universel par points ;
- ✚ L'arrêt des suppressions de postes dans les établissements ;
- ✚ La titularisation des contractuels ;
- ✚ Le maintien de tous les contrats aidés ;
- ✚ Pour l'abandon de l'enveloppe fermée et limitative ;
- ✚ Pour l'abandon du projet de loi sur les congés bonifiés.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.



Mireille STIVALA
Secrétaire Générale
CGT Santé Action Sociale



Didier BIRIG
Secrétaire Général
Fédération des personnels
des Services Publics et des
Services de Santé FO



Jean-Marc DEVAUCHELLE
Secrétaire Général
Fédération SUD Santé Sociaux